

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration de l'Agence de la santé et de services sociaux de Lanaudière qui s'est tenue à 10 h le 24 avril 2009 par voie de conférence téléphonique, sous la présidence de monsieur Maurice Blais.

Étaient présents:

Beaulieu, Céline
Blais, Maurice
Campagna, Marc
Foisy, Jean-François
Lachapelle, Thérèse

Legault, Carol
Ouellet, Yvan
Parkinson, Merle
Rheault, Sylvie
Sabourin, Nicole

Étaient absents:

Bergeron, Gilles
Caron, Nathalie
Gagné, Doris

Langevin, Nicole
Martineau, Mario

Personne-ressource :

Caillé, Gynette
Gagnon, Suzie

Payette, Susie
Vallerand, Sophie

Secrétaire-rédactrice:

Didoné-Arseneau, Sylvie

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Considérant qu'il y a quorum, monsieur Maurice Blais déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION dûment faite par madame Nicole Sabourin et appuyée par madame Thérèse Lachapelle, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Crédits régionaux 2009-2010 – enveloppe initiale
4. Levée de la séance

RÉSOLUTION NO ASSSL 2009-69

3. CRÉDITS RÉGIONAUX 2009-2010 – ENVELOPPE INITIALE

CONSIDÉRANT que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a confirmé l'ensemble des crédits pour un total de 661 824 423 \$, constitué de 611 111 554 \$ en crédits nets et de 50 712 869 \$ en revenus estimés;

CONSIDÉRANT que les crédits de développement et de transition seront alloués ultérieurement;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux*, l'Agence doit signifier aux établissements leur budget de fonctionnement, et ce, dans un délai de trois semaines de la réception de l'enveloppe de crédits régionaux;

CONSIDÉRANT les paramètres budgétaires connus, soit : le coût de système réseau, l'indexation de base, le coût de système spécifique, la cible déficitaire maximale de 2 886 771 \$ pour la région;

CONSIDÉRANT que l'indexation spécifique est allouée pour le taux de croissance élevé des dépenses de médicaments, de fournitures médicales ainsi que pour des impacts liés à l'effet du vieillissement de la population;

CONSIDÉRANT que 25 % de l'indexation spécifique versée cette année a été calculé par le MSSS sur la base des résultats du mode d'allocation des ressources, afin d'appliquer un budget de transition entre les régions, et que ce montant représente 401 038 \$ de crédits supplémentaires pour notre région;

CONSIDÉRANT que les crédits pour le programme d'aide PAPA (personnes âgées en perte d'autonomie) doivent être reconduits pour l'année 2009-2010 en ajoutant l'indexation;

CONSIDÉRANT que les budgets nets des établissements publics et privés conventionnés s'élèvent à 548 527 858 \$ et qu'il reste une somme de 62 583 696 \$ à répartir pour la reconduction des allocations aux organismes communautaires, aux services préhospitaliers, aux groupes de médecine familiale, au technocentre régional, aux fonds affectés concernés et pour les crédits régionaux protégés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par monsieur Carol Legault et appuyée par monsieur Maurice Blais, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU**:

D'ALLOUER une portion de l'indexation spécifique, soit une somme de 2 877 665 \$ (représentant le montant du budget de 2008-2009 indexé), laquelle est répartie aux établissements publics au prorata de la variation des dépenses de fournitures médicales et médicaments de l'exercice 2008-2009 par rapport à l'exercice 2007-2008 et **DE RÉSERVER** le solde de 401 038 \$ pour des problématiques émergentes liées à l'effet du vieillissement de la population et aux impacts des médicaments;

D'ALLOUER les crédits du programme d'aide PAPA sur la base de répartition historique;

D'ALLOUER le budget initial 2009-2010 aux établissements publics, soit un montant de 526 105 574 \$, incluant l'indexation et les ajustements, selon la répartition présentée au tableau A qui suit:

Tableau A Budget initial 2009-2010 Établissements publics				
Établissement	Base annuelle avant indexation et ajustements	Indexation de base 2008-2009	Programme d'aide PAPA (non réc.)	Budget initial total net
	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)
CSSS du Sud de Lanaudière	190 380 940	4 873 674	529 780	195 784 394
CSSS du Nord de Lanaudière	225 572 322	5 762 983	856 951	232 192 256
CR La Myriade	36 504 922	992 215	--	37 497 137
CRDP Le Bouclier	11 859 496	386 979	--	12 246 475
Centres jeunesse Lanaudière	47 010 586	1 374 726	--	48 385 312
Total :	511 328 266	13 390 577	1 386 731	526 105 574

D'ALLOUER le budget initial 2009-2010 aux établissements privés conventionnés, soit un montant de 22 422 284 \$, incluant l'indexation et les ajustements, selon la répartition qui figure au tableau B qui suit :

Tableau B					
Budget initial 2009-2010					
Établissements privés conventionnés					
Établissement	Base annuelle avant indexation et ajustements	Indexation de base 2008-2009	Ajustements	Programme d'aide P.A.P.A. (non réc.)	Budget initial total net
	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)
CHSLD Vigi Yves-Blais	5 871 657	136 593	--	--	6 008 250
CH Champlain Le Château	3 816 967	89 294	--	--	3 906 261
CHSLD de la Côte Boisée	7 916 593	183 825	--	402 651	8 503 069
CHSLD Heather	4 000 951	89 594	(85 841)	--	4 004 704
Total :	21 606 168	499 306	(85 841)	402 651	22 422 284

D'AUTORISER le président-directeur général à signifier, au Centre de santé et de services sociaux du Nord de Lanaudière, une cible déficitaire maximale de 1 388 438 \$ et aux Centres jeunesse de Lanaudière, une cible déficitaire maximale de 1 498 333 \$;

D'APPROUVER la répartition budgétaire qui suit et d'autoriser les engagements et transferts requis :

▪ Organismes communautaires	19 926 141 \$
▪ Groupes de médecine familiale	3 147 028 \$
▪ Services préhospitaliers d'urgence	15 110 166 \$
▪ Technocentre régional	1 094 112 \$
▪ Programme d'aide PAPA – transfert à l'Agence	72 731 \$
▪ Approvisionnement en produits sanguins	9 559 374 \$
▪ Crédits régionaux protégés :	
- Formation convention collective	214 992 \$
- Formation personnel infirmier	278 864 \$
- Adaptation main-d'œuvre	47 646 \$
- Formation ministérielle réseau	45 735 \$
- Prévention du suicide MIKON (DRAMU)	10 000 \$
- Prévention du suicide MIKON (DSS)	10 000 \$
- Ressources alco-toxico Entre-Temps	35 835 \$
- Prévention du suicide (DSPÉ)	36 127 \$
- Prévention du suicide (DSS)	29 865 \$
- Organisation des services (formation santé mentale)	58 434 \$
- Aide à l'action concertée	93 173 \$
- Priorités régionales (entente spécifique)	35 000 \$
- Urgences et vigie sanitaire	16 986 \$
- Prévention des grossesses	2 661 \$
- Y'APP (Y'a personne de parfait)	2 210 \$
- Prévention des chutes à domicile	13 588 \$
- Prévention chutes (volet Centre d'action bénévole)	17 057 \$
- Pavillon L'Harmonie (NR répétitif)	7 400 \$
- Programme PAPFC	175 000 \$
- Promotion régionale toxico	5 000 \$
- Soutien intégration enfants	10 995 \$
- Lits – Fonctionnement – Alexandre-Archambault	174 246 \$
- Boni forfaitaire des cadres	427 788 \$
- Adaptation de la main-d'œuvre	46 480 \$
- Fonds spécial multicientèle	279 230 \$
- Pavillon du Nouveau Point de vue	536 077 \$
- Service en audiologie	24 752 \$
- Système d'information reddition de comptes	3 698 \$
- Certification des résidences privées	66 564 \$
- Système d'information RI/RTF	9 039 \$
- RI en réadaptation convalescence	211 316 \$

▪ Crédits régionaux protégés (suite):		
- Ress. inform. région.–Quote-part Myriade/Bouclier	285 043 \$	
- Vaccination	277 149 \$	
- Coût de système spécifique	3 278 703 \$	
- Indexation des joueurs patho (publics)	42 677 \$	
- Programme d'aide aux joueurs pathologiques (NR)	494 096 \$	
- Lutte au tabagisme	8 221 \$	
- Mesures reliées au sida	135 366 \$	
- Établissements privés conventionnés	301 707 \$	
- Interv. santé publique/communautaire	116 099 \$	
- Ajustement des cibles déficitaires	207 152 \$	
- Hébergement longue durée	140 000 \$	
- Services à domicile	94 905 \$	
- Location Le Tremplin	56 000 \$	
- Crédits régionaux répétitifs–Ress. Informationnelles	599 403 \$	
- Lits d'hébergement Alexandre-Archambault	200 000 \$	
- Transformation sécurité–Réseau région. informatique	300 597 \$	
- Priorités régionales	996 537 \$	
- Soutien réseau	1 250 000 \$	
▪ Annualisation des développements 2008-2009		
- Technocentre régional	270 700 \$	
- Lits posthospitaliers	1 027 597 \$	
- Soutien communautaire en logement social	265 181 \$	
- Soutien aux proches aidants	362 914 \$	
- Info-Santé	692 213 \$	
- Infirmières pivots en oncologie	76 913 \$	
- Soins palliatifs	282 013 \$	
▪ Dépenses de nature capitalisable	(1 012 800) \$	13 674 144 \$
		<hr/>
	Total :	<u>62 583 696 \$</u>

DE MANDATER le président-directeur général pour autoriser la répartition de cette somme totalisant 62 583 695 \$ et l'allocation de chaque budget aux différentes organisations.

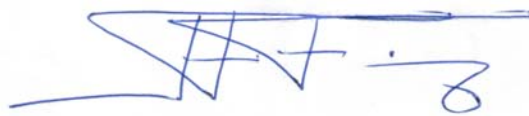
RÉSOLUTION NO ASSSL 2009-70

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 10 h 22



Maurice Blais
Président



Jean-François Foisy
Secrétaire